



# « Les sarments » à Bais... La charrue avant les bœufs !

SNUDI  
**FO**53  
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

**Pour rappel :** une « école privée hors contrat » veut s'installer à Bais, en Mayenne. Cette école, présentée comme « indépendante et non confessionnelle », elle revendique pourtant son « esprit chrétien » et sa promotion est assurée par des prêtres lors de la messe dans plusieurs communes alentour ;

## [Lire notre communiqué du 17 mars 2022](#)

Le SNUDI-FO 53 rappelle son refus de voir une école privée payante et promue par des croyants traditionalistes, s'implanter dans une commune, au détriment de l'école publique, gratuite et laïque.

**Le syndicat a pris connaissance du PV de l'Assemblée Générale constitutive de l'association Thomas MORE, du nom du saint anglais, chancelier du roi Henri VIII. Cette association déclarée loi 1901, entend être l'ossature administrative en charge de la gestion de cette école privée hors-contrat.**

Dans ce PV, daté du 19 mars 2022, les rédacteurs, au nombre de 5 dont 3 domiciliés dans la région parisienne, se revendiquent du soutien affiché de la Maire de Bais, Madame Morice et du conseil municipal.

*“ ... 4ème école fondée par Olivier Lefèvre ; démarche favorisée par Mme Morice, maire de Bais, avec les soutiens du conseil municipal.”*

Pour mémoire, le premier communiqué du SNUDI-FO 53 à ce sujet, est daté du 17 mars 2022. Cela signifie que, pour le moins, la charrue a été mise avant les bœufs, puisque cette école a reçu des soutiens l'encourageant à faire sa publicité, avant même que toute démarche administrative soit entreprise.

La Miviludes (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires), saisi par le syndicat, dès le 17 mars, a pris contact avec le SNUDI-FO et nous a assurés qu'elle suivait de très près le dossier, et qu'elle se mettait en relation avec les services du ministère.

Rappelons d'autre part, que le Rectorat doit être saisi d'une demande officielle avant tout projet d'ouverture, ce qui n'était pas fait lorsque nous avons pris contact avec les services du rectorat le 6 mai 2022.

Enfin, le SNUDI-FO 53 s'interroge sur la conformité des locaux en matière de sécurité. On ne peut envisager l'accueil de jeunes enfants sans garanties d'agrément des services compétents.

Pour toutes ces raisons, ce projet d'implantation ne peut que semer la division parmi les habitants du secteur.

## **Le SNUDI-FO 53 défend et défendra l'école publique communale de Bais, école de la République contre l'obscurantisme !**

Laval, le 31 mai 2022

[Article Libération du 20 mars 2022](#) (“Les cathos identitaires de la communauté Saint-Martin à la conquête de la France”)

**SNUDI-FO 53** Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH  
10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) – Site : [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr) – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53